

Grandes cultures

Avertissement N° 16 - 3 juillet 2015

Rouille jaune du blé

- Évolution de la situation.
- Doit-on intervenir pour le blé de printemps?

LA ROUILLE JAUNE DU BLÉ : PRÉSENCE SUR BLÉS D'AUTOMNE TRÈS SENSIBLES

État de la situation

Le 29 mai dernier, le dépistage dans des essais de performance et dans des champs commerciaux des régions du sud et du centre du Québec n'avait pas révélé la présence de rouille jaune. Deux semaines plus tard (15 juin), quelques lésions seulement ont été décelées sur un cultivar de blé d'automne extrêmement sensible (non commercialisé au Québec) d'un essai de performance réalisé à la station de recherche de l'Université Laval à Saint-Augustin-de-Desmaures dans la région de Québec. Les conditions fraîches et humides qui ont prévalu par la suite ont sans doute contribué au développement rapide de la maladie puisque ce cultivar, ainsi que deux autres lignées de blé d'automne en évaluation, étaient couverts de pustules de rouille jaune sur environ 50 % de leur surface foliaire en date du 26 juin. La visite des autres sites de ce même essai de performance effectuée les 29 et 30 juin a révélé la présence de la maladie sur du blé d'automne à Saint-Mathieu-de-Beloeil où les mêmes lignées/cultivars ont également été fortement touchés. Aucun signe de rouille jaune n'a été observé aux sites de Princeville et de La Pocatière. Jusqu'à présent, aucun signe de la maladie n'a été observé sur du blé de printemps.

Doit-on intervenir pour le blé de printemps?

Il est présentement trop tard pour intervenir pour le blé d'automne. Par contre, pour le blé de printemps, un suivi régulier des champs est de mise. La rouille jaune n'a pas encore été observée sur du blé de printemps, et il est probable que les températures généralement plus chaudes de juillet (> 20 °C) empêchent la maladie de se développer et de faire des dommages. Par contre, surveillez vos champs afin d'intervenir au bon moment (si nécessaire), surtout pour les cultivars classés très sensibles et extrêmement sensibles par le Réseau grandes cultures du Québec (cliquez ici pour connaître la sensibilité de vos cultivars à la rouille jaune).

Dans le guide de production du blé d'automne de l'Alberta (Alberta Wheat Commission, 2013), on mentionne qu'il faut prévoir une intervention lorsque 5 % des feuilles (moyenne du champ) présentent des symptômes. Idéalement, l'application d'un fongicide foliaire homologué contre la rouille jaune doit se faire avant que 5 % de la surface de la feuille étendard (dernière feuille du haut) soit atteinte, ce qui correspond environ à quatre lésions d'au moins un centimètre de diamètre.







Pour connaître les fongicides homologués pour lutter contre la rouille jaune du blé, consultez SAgE pesticides. Notez que certains fongicides utilisés pour lutter contre la fusariose sont aussi homologués contre la rouille jaune. L'usage d'un de ces produits serait à privilégier s'il y a présence de rouille jaune et que vous prévoyez appliquer un fongicide contre la fusariose.

Pour obtenir plus de détails sur la biologie et les symptômes de la rouille jaune, le dépistage et les moyens de lutte, consultez le bulletin d'information du 29 mai 2015 intitulé « La rouille jaune du blé : un nouvel envahisseur au Québec ».

Référence

Alberta Wheat Commission. 2013. Winter Wheat Production Manual. Disponible en ligne.

Texte rédigé par :

Sylvie Rioux

Avec la collaboration de :

Katia Colton-Gagnon et Brigitte Duval

Groupe de travail sur les maladies des grandes cultures

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Katia Colton-Gagnon, agronome – Avertisseure Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM)

Tél.: 450 464-2715, poste 242 – Téléc.: 450 464-8767

Courriel: katia.colton-gagnon@cerom.qc.ca

Claude Parent - Coavertisseur Direction de la phytoprotection, MAPAQ

Tél.: 418 380-2100, poste 3862 - Téléc.: 418 380-2181

Courriel: claude.parent@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Marie-France Asselin, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document : Réseau d'avertissements phytosanitaires - Avertissement N° 16 - Grandes cultures - 3 juillet 2015